

BASE OBLIGATOIRE

1. Bio: appellation protégée par une réglementation européenne
2. Identification par le logo de l'UE



Le logo bio de l'UE est obligatoire sur toutes les denrées alimentaires bio préemballées et fabriquées en UE; ce logo peut être apposé aussi sur les produits importés et/ou vendus en vrac.

INITIATIVES OFFICIELLES

INITIATIVES ASSOCIATIVES

INITIATIVES ENTREPRISES

Labels publics



Allemagne
100% public



France
100% public

La législation nationale équivaut à la réglementation européenne.

Labels privés



Belgique



...

Autres exemples en Europe

Le cahier des charges de ces labels complète la réglementation européenne.

Marques qui associent le terme «bio».



...

Dans le cas de denrées alimentaires préemballées, ces produits reprennent obligatoirement le label européen. Ils peuvent aussi s'associer avec les labels privés.

NON ALIMENTAIRE

Textiles



Cosmétiques



...



Produits d'entretien



Belgique



France